
DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques du CISSMO

EXPÉDITEUR : Mireille Clermont, cheffe accueil, orientation et formation DSIEU

DATE : 2025-05-01

OBJET : **Accueil du nouveau personnel infirmier – Été 2025**

Plusieurs novices en soins infirmiers arriveront graduellement dans les prochaines semaines. Nous accueillerons des externes en soins infirmiers, des CEPIA ainsi que des CEPI dans différents milieux de soins. Dans une optique d'accueil, de rétention et de qualité des soins, nous tenons à faire quelques rappels.

Outre l'orientation du tronc commun DSIEU en centres hospitaliers et en centres d'hébergement, les CEPI, les CEPIA, les infirmières et les infirmières auxiliaires ayant peu ou pas d'expérience ainsi que les PAB sont codés ORIEN pour toute la durée de leur orientation théorique et pratique. L'orientation est variable en nombre de jour d'un secteur d'activités à l'autre. Elles sont alors en surplus dans l'équipe.

Dans tous les cas, aucune heure supplémentaire n'est possible si les orientations théoriques et pratiques ne sont pas terminées. Il est fortement recommandé aux CEPI, aux CEPIA, aux infirmières et aux infirmières auxiliaires ayant peu ou pas d'expérience de ne pas faire d'heure supplémentaire durant leurs premières semaines travaillées auprès des usagers. La notion de TSO ne s'applique pas aux CEPIA et CEPI, et ce, jusqu'à la réussite de leur examen professionnel.

La stabilisation dans le milieu est fortement encouragée. Selon les besoins de l'organisation, après la 6^e semaine de stabilisation pour une CEPIA, une évaluation en fonction des compétences cliniques du candidat peut être réalisée en collaboration avec la DSIEU afin de déterminer la possibilité d'ajouter un 2^e secteur à l'apprenant. La notion de déplacement ne s'applique pas aux CEPI.

Rappelez-vous aussi que :

- Les CEPI, les CEPIA, les infirmières et les infirmières auxiliaires ayant peu ou pas d'expérience ne doivent pas être jumelées avec un autre apprenant;
- Les CEPI n'ont pas le droit de prendre en charge un usager instable;
- Les CEPI n'ont pas le droit d'être seules ou d'être responsables d'un secteur d'activités;

- Les CEPIA n'ont pas le droit d'être en équipe avec une CEPI;
- Aucun transport externe ne peut être effectué par une CEPIA, une CEPI ou une externe en soins infirmiers.

Les CEPIA et CEPI bénéficient de préparation pour leur examen professionnel. N'hésitez pas à consulter l'équipe de l'accueil de la DSIEU si vous avez des questions ou besoin de support.

Des formations afin d'outiller et soutenir vos monitrices cliniques sont disponibles. Pour toutes questions, vous pouvez vous référer à : conseillerecadreaccueil.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca.

Vous trouverez également des informations concernant l'accueil du nouveau personnel infirmier sur intranet à l'adresse suivante : <https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/des-soins-infirmiers-et-de-enseignement-universitaire-en-soins-infirmiers/accueil-orientation-et-integration-du-nouveau-personnel-infirmier>.

L'arrivée de nouveaux membres en soins infirmiers viendra, à court terme, mettre un peu de pression sur nos équipes déjà bien sollicitées. C'est toutefois une belle occasion de transmettre notre savoir, de bâtir l'avenir et de renforcer notre capacité collective.

Merci d'accueillir ces recrues avec ouverture et bienveillance. Chaque geste compte pour qu'elles trouvent leur place et deviennent, à leur tour, une force pour notre réseau.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

MC